



*Les petits de Raminagrobis**

Au recul social sans précédent qui consiste à substituer à une part fixe de rémunération une part variable totalement aléatoire, les patrons du Groupe combinent un élargissement virtuel de la grille de classification (cf. note n° 15 "Un tour de passe-passe"), une pesée systématique de tous les emplois, porteuse d'une déclassification massive des salariés (cf. note n° 16 "Raminagrobis à la CNCE") et la dénonciation de tous les accords locaux existant dans le Groupe hypocritement qualifiée de mise en cohérence avec les textes nationaux. Désormais, l'offensive descend dans les entreprises du Groupe : Raminagrobis a fait des petits qui se mettent à leur tour à l'ouvrage...*

Sur un ordre de Paris...

B. Mettling l'avait annoncé, il souhaite la « mise en cohérence des accords locaux existants avec la politique nationale ». Que pensez-vous qu'il cache derrière ce doux euphémisme ? L'aménagement à minima des accords existants ? La dénonciation pure et simple de la plupart des accords locaux, comme en Flandre et dans de nombreuses autres entreprises du Groupe ? Ou bien, dans l'euphorie, la dénonciation systématique de tous les accords comme en Rhône Alpes Lyon ?

... la province s'exécute !

Si des nuances régionales peuvent exister, la démarche poursuivie est commune et les optimistes qui hier s'entêtaient à prétendre que le pire n'était pas certain, reconnaissent aujourd'hui qu'il est fort probable.

Une récente directive de la CNCE est arrivée dans l'ensemble des entreprises du Groupe qui "recommande" la dénonciation des accords locaux ayant un rapport avec la politique nationale actuelle : droit syndical, volet social de fusion, etc. En d'autres termes, la CNCE s'attaque aujourd'hui à tout ce qui a été pérennisé au moment des accords de 1991 : garantie de rémunération, de classification, de niveau d'emploi, primes locales (14^{ème} mois, etc.). Courageux en diable, les petits de Raminagrobis procèdent aux dénonciations durant l'été...

La morgue insupportable des patrons...

Les dirigeants du Groupe font preuve, aujourd'hui plus que jamais, d'une morgue insupportable.

Depuis de nombreux mois, tout dialogue avec eux est rendu impossible et les projets qu'ils nourrissent sont inacceptables. Ils ne souhaitent laisser aucune pierre de ce qui est notre statut social. Après le droit syndical et les rémunérations, ils s'en prennent à notre classification, notre emploi, notre carrière. Et pour cela chaque situation individuelle devrait être revue et corrigée selon leur bon vouloir.

... se nourrit de la crédulité des salariés !

Sous l'impulsion de C. Milhaud, le directoire de la CNCE intime aux directions des entreprises du Groupe l'ordre de briser à leur tour le socle local traitant des mêmes domaines. Il espère ainsi cantonner dans les entreprises le mécontentement du personnel, généré par une décision nationale qu'il leur dépeint pourtant comme seul accès à un monde meilleur.

Nos dirigeants escomptent en outre de la part d'une majorité des salariés la même passivité qu'en début d'année 2002, et si tout marche comme ils l'espèrent, demain ce sera au tour des budgets sociaux des Comités d'entreprise d'être remis en cause. Pour qui a dénoncé le prêt au mariage, il n'y pas de petites économies !

Après un an de concertation simulée avec les trois organisations minoritaires, la CNCE n'a trouvé qu'une organisation catégorielle pour valider l'ensemble de ses exigences. Dans l'immédiat et en l'attente d'autres initiatives, le Syndicat Unifié et les partenaires qui le rejoindront, forts de leur représentativité, vont exercer le droit d'opposition prévu par la loi.

Le secrétariat national

Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber, Bettina Larry

Membre fondateur de l'UNION SYNDICALE - GROUPE DES 10 "SOLIDAIRES"

Secrétariat Général Caisse d'Épargne : CE Centre-Val de Loire - 2bis, rue Denis Papin - 37300 JOUÉ LÈS TOURS - ☎ 02.47.73.34.19 ☎ 02.47.73.34.20 - www.syndicat-unifie.net

